



Pour notre santé et celle de la Terre

Compte-rendu de l'Assemblée des Adhérent.es

22-23-24 avril 2023 à Vézénobres (30)

Table des matières

Introduction	2
Tour de présentation	2
Organisation des votes	2
Photos prises lors de l'Assemblée des Adhérent.es	3
Délégués/instances : mise à jour des listes et rappel des attributions	3
Présentation et agrément du nouveau groupe Lot et Garonne	3
Votes statutaires	3
Présentation des groupes de travail et commissions	12
Présentation des perspectives pour 2023 – CTI et COMAC.....	16
Présentation d'un appel d'une décision de la COMAC fédérale.....	16
Soutien à la campagne « A69 sortie de route » – cf. Annexe 1	18
Ateliers – débats	18
Élection des deux postes à pourvoir au Bureau	25
Prochains lieux de rencontres fédérales.....	26
Tour des groupes locaux et des participant.es	26
Annexe 1 : Soutien à la campagne « A69 sortie de route ».....	30

Introduction

L'AG 2023 est une expérimentation sous forme d'Assemblée des Adhérent.es. En effet, c'est au cours du Conseil Fédéral du 19-20 novembre 2022 que les délégué.es CF ont validé l'expérimentation du format de l'Assemblée des Adhérent.es. Cette proposition émane des travaux de la commission Gouvernance, œuvrant pour définir une organisation qui fasse vivre coopération, horizontalité, créativité et action.

Un groupe de travail sur l'organisation de cette édition a été constitué. Les bénévoles et salariées qui le composent ont travaillé ensemble sur la logistique de cette rencontre, les repas, l'hébergement ainsi que sur le déroulement des journées et les temps de convivialité.

Remerciement à Édith Zelmati, adhérente titulaire de la mention NP en traiteur, ayant préparé les repas à l'occasion de cette rencontre, et au trio folk Musique du Monde pour leur prestation musicale, durant laquelle les adhérent.es ont pu danser et décompresser. Mais aussi aux participant.es et organisateurs.trices qui ont chacun contribué aux échanges et à l'ambiance conviviale, chaleureuse et bienveillante.

Tour de présentation

- 43 participants pour 21 groupes représentés :

Bureau NP (Hélène MASSIP, Frédéric RENIER et Raymond GASCHET), **Ardèche** (Corinne JAFFEUX, Bernard et Sylvie MALLEEN), **Ariège** (Françoise RICHER), **Aude** (Pascal PAVIE), **Aveyron** (Brigitte COURCIER), **Basse-Bretagne** (Anouk HABOLD et Mona GUYOMARC'H), **Bourgogne** (Jean Marc CONVERS), **Drôme** (Benoît ROZEL), **Franche-Comté** (Florence HENRIOT COLIN), **Gard** (Sophie VIALLA, Stéphanie AMETTE, Gilbert TALLENT et Christine DARDALHON), **Gers** (Thomas FIEVEZ et Jean Pierre BOULANGER), **Hautes-Pyrénées–Pyrénées-atlantiques** (Adrien SANZ et Mathieu LEGRIS), **Haute-Loire** (Christelle DALMASSO et Karen POULY), **Hérault** (Sidonie SERON et Geneviève SATGER), **Isère-Savoie** (Jean François GUY), **Lorraine-Alsace** (Anne-Marie MARCHETTO), **Lot-et-Garonne** (Géraldine THEVENON), **Lozère** (Christian THOMAS-JAVID, Philippe RHODES et Glenn SAUZEREAU), **Mayenne Sarthe Orne** (Brigitte MALINE), **Rhône-Loire-Ain** (Herbert ROERS), **Tarn** (Marie SOUBIAS), **Var** (Dominique BERAUD et Dominique VIAU), **salarié.es NP** (Isabelle FAURE, Nelly PEGEAULT, Romain COUTURIER, Nora BARTELHEIMER, Plume DUMOULIN, Sandrine BARBUT et Lucie MOONS)

Organisation des votes

Il a été validé, en 2022, que les prises de décisions fédérales soient décentralisées. Les temps de rencontre physique ont pour objectif de débattre et de mettre en avant des orientations à soumettre aux votes des groupes locaux. Le cadre statutaire implique néanmoins des temps de votes obligatoires. Le reste des orientations définies lors de cette AA sera soit retravaillé, soit soumis au vote des groupes locaux.

Concernant les votes statutaires, le Bureau s'abstient, ce qui signifie qu'il y a 3 voix d'abstention.

Il y a donc 24 votant.es (dont 3 membres du Bureau) ce qui nous amène à 21 votes à exprimer.

Le quorum de 12 voix, soit 1/3 des groupes, est atteint.

Un groupe n'étant pas présent sur la totalité du week-end, une variation entre 20 et 21 votant.es est observée.

Photos prises lors de l'Assemblée des Adhérent.es

Ces photos seront visibles exclusivement sur l'intranet de NP et ne sont pas réutilisables.

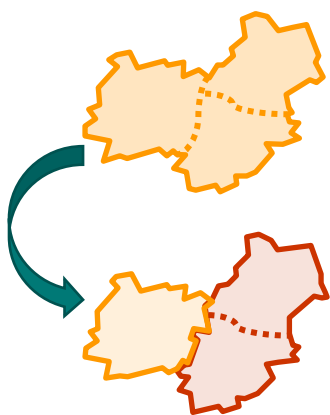
Délégués/instances : mise à jour des listes et rappel des attributions

Les groupes locaux désignent des délégué.es pour les représenter dans les différentes instances de NP, qui sont :

- Le Conseil fédéral (CF), qui administre la fédération et décide de sa politique générale.
- La COMAC fédérale, qui supervise l'attribution de la mention.
- Le Comité Technique Interne (CTI), qui encadre l'écriture des cahiers des charges à partir des débats des commissions techniques (ex. : cosmétique, apiculture, boulangerie, brasserie...).

Les listes sont adoptées sous réserve que les erreurs soient modifiées dans le week-end.

Présentation et agrément du nouveau groupe Lot et Garonne



Le groupe Lot-et-Garonne est issu de la scission du groupe Quercy-Lande-de-Gascogne qui regroupait les départements du Lot, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne. Fin 2022, le groupe Quercy-Lande-de-Gascogne est devenu un groupe autonome financièrement. Par la même occasion, les adhérent.es du Lot-et-Garonne ont fait le choix de se séparer du groupe Quercy-Lande-de-Gascogne et de créer un groupe local à leur échelle. Le groupe Lot-et-Garonne est quant à lui non autonome financièrement.

La validation ainsi que la délégation de la marque NP au groupe Lot-et-Garonne sont approuvées.

20 votes pour, 0 abstention, 0 contre

Votes statutaires

Pour la 1^{re} fois, il a été proposé d'assister à la présentation des rapports d'activité, moral et financier à distance. Le groupe de travail sur l'organisation de l'Assemblée des Adhérent.es a voulu expérimenter cette possibilité pour permettre aux adhérent.es qui n'ont pas pu se rendre sur place de suivre une partie de l'AA. Trois adhérents se sont connectés le samedi matin : Augustin, Tanguy et Laurent. À la fin de la présentation, ils ont eu la possibilité de s'adresser à l'assemblée et de faire leur retour. Il en est ressorti des difficultés à suivre les échanges et discussions, un besoin de voir la projection de la présentation, mais aussi une demande de continuer cette option pour les prochaines rencontres en renforçant la communication pour que plus d'adhérent.es puissent se connecter à distance.

1. Rapport d'activité 2022 :

Le rapport d'activité 2022 a été présenté par Lucie Moons (salariée).

La Fédération NP base son fonctionnement sur trois piliers :

a. Animation du réseau des groupes locaux :

En 2022, 36 groupes locaux composent la Fédération NP pour un total de 1 900 adhérent.es (titulaires et non titulaires de la mention) avec un ratio d'environ 27 % d'adhérent.es conso.





Les groupes locaux ont des activités diverses telles que l'organisation des COMAC locales, l'organisation d'évènements et la relation avec des structures et mouvements associatifs locaux. La Fédération NP tient à jour un tableau de synthèse des activités des groupes locaux.



Le travail, initié en 2020, de réduction du nombre d'adhérent.es isolé.es et de création de groupes NP a été poursuivi en 2022. Depuis trois ans, le nombre de groupes locaux est passé de 32 à 36 et le nombre d'adhérent.es isolé.es, c'est-à-dire non rattaché.es à un groupe local, est passé de 175 à 94.

b. Co-gestion de la mention NP :

Le nombre d'adhérent.es titulaires de la mention évolue faiblement depuis 2020. Il est généralement observé que les demandes de mention compensent les fins de mention. Lorsqu'un.e adhérent.e met fin à sa mention, il.elle a la possibilité d'en exprimer les raisons. Ce sont souvent des départs à la retraite, cessations d'activité, déménagements, raisons personnelles ou bien absence d'implication ou remise en cause du SPG.

Concernant la révision des cahiers des charges, plusieurs Commissions Techniques (CT) et Commissions Techniques Transversales (CTT) qui dépendent du Comité Technique Interne (CTI) ont travaillé à ce sujet :

	Brasserie
	Boulangerie
	Apiculture
	Cosmétique
	Culture du Houblon
	Production de semences
	Élevage
	Vinification
	Conchyliculture
	Chocolat – Confiserie
	Cultures

	Eau
	Energie
	Matériaux

c. Promotion du projet de société :

Pour promouvoir le projet de société porté par NP, la Fédération mène quatre actions principales :

- **La revue NP**, qui compte près de 1 547 abonnés pour 1 900 exemplaires environ vendus à chaque numéro. Les thèmes de 2022 étaient : les Alternatives agricoles ; Quels outils pour quels paysans ? ; Pesticides : l'alarme s'intensifie ; Sauvages, cultivées ou mal aimées, indispensables... les plantes ; Lanceurs d'alerte.
- **Le salon Marjolaine** s'est tenu du 05 au 13 novembre 2022, la logistique a été assurée par le groupe Île-de-France.
- **Le groupe de travail** sur la communication a été créé lors du CF de novembre 2022. Ses membres ont travaillé à la définition d'un cahier des charges pour le développement du site internet de Nature & Progrès.
- **La commission Relations extérieures** a été initiée lors de l'AG du 17-18 septembre 2022, puis validée sous forme de commission lors du CF de novembre 2022. Elle est composée de quatre membres bénévoles et d'une administratrice du Bureau fédéral et se réunit 2x/mois. Fin 2022, la commission était en phase d'expérimentation d'un fonctionnement pour la réception des sollicitations, leur traitement, et pour rendre visibles et transparentes les décisions prises.

Observations :

Il a été demandé que soient séparés la cessation d'activité, le déménagement et le départ à la retraite dans la classification des raisons de départ.

Dominique Viau (NP Var) : Dans notre groupe, des agriculteurs remettent en cause l'intérêt d'adhérer à NP : pas seulement vis-à-vis de l'investissement que cela demande, mais aussi à cause de la double cotisation.

Pascal Pavie (NP Aude) : Je souhaiterais savoir : quand fait-on appel à la commission Relations extérieures ? Lucie Moons lui répond que, si le groupe est sollicité à l'échelle locale, le groupe gère ses partenariats, mais que si c'est une sollicitation plus large qui concerne la France, cela peut remonter à la commission Relations extérieures.

Le rapport d'activité est approuvé.
18 votes pour, 2 abstentions, 0 contre

2. Rapport moral 2022 :

Le rapport moral 2022 ci-après a été rédigé par les membres du Bureau fédéral et présenté par Lucie Moons.

« En 2022, l'association NP se remet progressivement des conflits internes qui nous ont tous affectés, l'ambiance des moments de rencontres est redevenue conviviale et favorable aux échanges. De nombreuses commissions et groupes de travail ont vu le jour, les fonctions et missions de chacun ont été précisées. Notre ambition commune s'est recentrée sur l'amélioration et la diffusion des pratiques d'agriculture paysanne et agroécologique à travers les chantiers de révision de nos cahiers des charges, la pratique partagée du système participatif de garantie, la recherche de la participation au sein d'une fédération nationale.

Nous faisons le constat d'un déficit budgétaire pour la 3e année consécutive.

Nous connaissons une baisse des recettes conjoncturelle (suite du covid sur les entrées de Marjolaine, fin de mention de quelques importants contributeurs, traitement des conséquences de la crise interne de 2020), mais, la fédération bénéficie d'une réserve de trésorerie qui nous permet de faire face.

En 2022, nous avons malgré tout fait le pari que c'est de la participation la plus large possible que viendront des solutions et nous avons investi en ce sens (professionnalisation du bureau employeur, amélioration des conditions de travail de l'équipe salariée, amélioration de la communication interne, multiplication des rencontres de travail des commissions, poursuite de l'expérimentation sur la gouvernance...).

Cette AG 2023 est l'occasion de questionner les investissements à faire pour que nous ayons les moyens de nos ambitions. Le contexte économique sera très défavorable (la crise climatique est tangible, des départs à la retraite de titulaires de la mention, l'inflation des prix de l'énergie et des matières premières, des choix politiques industriels et libéraux toujours destructeurs pour la société que nous souhaitons voir advenir), cependant c'est un projet à long terme que celui de Nature et Progrès. »

Le rapport moral est approuvé.
19 votes pour, 1 abstention, 0 contre

3. Rapport financier 2022 :

Le rapport financier est présenté par Hélène Massip, co-présidente de la Fédération NP. Présentation dont vous retrouverez la conclusion ci-dessous :

« Le chiffre d'affaires de l'année s'affiche à 542 k€. Il est en légère baisse par rapport à 2021, mais il confirme un retour à une situation normale puisqu'il est proche de celui de 2019.

La répartition évolue, il est à noter une baisse des commissions et adhésions de 25 %, compensée par le chiffre d'affaires généré par le salon Marjolaine (+ 24 %) et par l'augmentation des frais d'enquêtes

(+ 5 %). Les charges de fonctionnement augmentent, cela est dû notamment aux frais de maintenance, ainsi qu'aux frais de déplacements et de formations (qui passent de 43 k€ à 60 k€). Les frais de loyer diminuent du fait de la location de l'étage supplémentaire, qui n'est plus d'actualité en N. Le risque relatif à un Prud'homme en cours au 31-12-2022 n'a pas été pris en compte sur 2022 (pas de montant communiqué par l'avocat : valeur du risque non quantifiable). L'année 2023 sera marquée par une charge de personnel plus importante du fait du départ en retraite de l'une de vos salariées, charge non constatée en comptabilité. La charge de la main-d'œuvre augmente, elle atteint plus de 55 %. Pour plus de lisibilité, elle englobe dans notre présentation les charges de sous-traitance. La société présente une situation toujours saine, car elle n'a pas d'endettement, mais le résultat est déficitaire, il s'établit à -19 910 €. » Conclusion des comptes 2022 par le cabinet comptable AFE.

Observations :

Pascal Pavie (NP Aude) : Le groupe local Aude demande que la ligne budgétaire liée à la revue soit incluse dans la communication. Hélène MASSIP (co-présidente du Bureau) rappelle que lors de la présentation des comptes, le cabinet comptable fait des répartitions par comptes que nous sommes tenus de respecter. Néanmoins, en interne nous pouvons répartir les comptes à notre souhait, comme pour le budget prévisionnel.

Dominique Viau (NP Var) : Pour moi les mentions collectives pourraient être un sujet à approfondir et débattre.

Sophie Viala (NP Gard) : Est-ce que les charges pour les prochains départs à la retraite seront prises en compte dans les budgets des années à venir ?
Hélène Massip indique que cela sera provisionné en interne sur le budget prévisionnel, ce qui permettra d'identifier les indemnités et s'y préparer. Néanmoins, si l'on souhaite que cela apparaisse comptablement, c'est une action lourde à mettre en place (création d'une ligne comptable supplémentaire).

Le rapport financier est approuvé.

21 votes pour, 0 abstention, 0 contre

4. Budget prévisionnel 2023 :

Le budget prévisionnel est présenté par Hélène Massip, co-présidente NP. Le document a été réalisé par Lise Guillermin et Isabelle Faure (salariées) avec l'appui de la commission Finances.

La commission Finances est composée de trois bénévoles et deux salariées, mais manque de bénévoles.

La commission a travaillé toute l'année sur le suivi de trésorerie et l'élaboration du budget prévisionnel. Pour construire le budget prévisionnel de 2023, il a été demandé aux instances, commissions et groupes de travail de définir un budget pour leurs actions afin de l'intégrer dans le budget prévisionnel. Celui-ci présente un déficit de près de 80 000 €. La commission a donc proposé que le budget prévisionnel soit rediscuté lors de l'Assemblée pour pouvoir définir des priorités et pistes d'action.

Le budget prévisionnel NP est réparti en grands blocs :

- ASSOCIATION
- BUREAUX (frais fixes)
- PROFESSIONNELS (Service de Gestion de la Mention)

- MARJOLAINE
- REVUE
- COMMUNICATION
- PERSONNELS
- IMPOTS ET TAXES
- CHARGES DIVERSES

La masse salariale a été répartie dans chaque partie pour pouvoir mieux identifier les postes de dépenses et de recettes.

Ce budget reprend les points fixes et inclut les différentes sollicitations et besoins (réunions physiques, etc.) des commissions et groupes de travail.

Hélène Massip rappelle qu'il faut analyser les raisons de l'augmentation du déficit et que, même si la Fédération NP a une réserve de trésorerie, il ne faut pas continuer à prendre dedans.

Les différentes raisons de la progression du déficit sont :

- **Une augmentation des frais liée à :**
 - o Des frais de justice provisionnés pour 2023 : Provision pour une potentielle amende (ancienne salariée qui demande des dommages et intérêts à NP).
 - o Deux départs à la retraite entre 2023 et 2026 : Versement de l'indemnité retraite de Nelly en 2023 et provision de l'indemnité retraite pour Isabelle pour 2026 (qui ne sera pas fait de manière comptable, mais qui apparaît dans le budget).
 - o La création d'un nouveau site internet.
 - o L'inflation : Effet pris en compte sur presque toutes les lignes du budget.
 - o La hausse des versements aux COMAC : Cela est dû à une diminution des adhérent.es isolés, qui sont regroupés en groupes locaux.
 - o Des demandes d'enveloppes supplémentaires pour les commissions et groupes de travail : Lise a pris le temps de contacter chaque commission pour identifier les besoins (matériel, réunions, etc.) pour pouvoir recenser tous les besoins.
- **Une diminution des recettes liée à :**
 - Une baisse des adhérent.es en 2023 : Cela impacte les adhésions et les cotisations professionnelles.
 - Une baisse des rentrées de Marjolaine par rapport aux dernières années.
 - Une diminution des ventes de la revue.

La commission interpelle les membres du CF et indique l'importance de réfléchir et de prioriser pour les années à venir. Différentes questions sont mises en débat :

a. Propositions budgétaires pour 2023

Réflexion sur la prise en charge des frais de participation à des réunions fédérales :

Lors du CF du 19-20 novembre 2022, la question de la prise en charge des frais de participation à des réunions fédérales a été évoquée. Plusieurs délégué.es CF ont fait la demande auprès du CF concernant une nouvelle répartition des frais de réunions fédérales. Ainsi, lors de cette AA, il est demandé si la commission Finances pouvait avoir mandat pour réfléchir aux modalités de prise en charge de ces frais, en se basant sur les propositions.

Le CF donne mandat à la commission Finances pour réfléchir aux modalités de prises en charge des frais des réunions fédérales.

18 votes pour, 3 abstentions, 0 contre

Réflexion sur trois CF annuels :

Le CF se réunit tous les mois par téléphone et deux fois en physique. La proposition est de se réunir une fois supplémentaire pour avoir une réunion physique par trimestre.

Marie Soubias (NP Tarn) propose de voir la prise en charge des rencontres pour les commissions et ainsi permettre aux commissions, qui ont besoin de se réunir, de le faire.

Frédéric Renier (Bureau) propose donc que les commissions qui veulent se rencontrer profitent des réunions de CF pour se rencontrer. Cela permet de mutualiser l'hébergement, les repas et surtout permettre la rencontre entre les commissions et le CF.

Thomas Fievez (NP Gers) : Concernant la proposition de Frédéric, je trouve que cela n'est pas évident de rajouter un jour à un CF ; un jour n'est pas suffisant et deux seraient de trop. Je propose que l'on organise un temps dédié aux commissions, à l'image d'une AG, qui permette aux commissions de se réunir et de mutualiser les frais.

Glenn Sauzereau (NP Lozère) : Cette 3^e réunion CF ne serait-elle pas l'occasion de faire cette fameuse réunion physique pour les commissions ?

Validation d'une 3^e réunion physique dédiée aux rencontres pour les commissions et groupes de travail. Cela implique que les commissions qui ont prévu de se réunir le fassent à cette occasion.
16 votes pour, 5 abstentions, 0 contre

Réflexion sur l'adhésion à l'ITAB :

La commission Relations extérieures est en lien avec l'ITAB pour discuter de l'adhésion de NP. Les membres du CF ont besoin de savoir où en sont les discussions et, tant que rien n'est fait, l'adhésion à l'ITAB est en pause.

Gazette NP :

À ce jour, les adhérent.es NP reçoivent deux gazettes papier par an. Ces envois représentent un budget de 3 200 €/an. Pour 2022, il n'y a eu qu'une gazette d'éditée pour un total de 1 492 €. La commission Finances interroge donc le CF pour savoir s'il y a maintien de deux envois par an ou passage à une gazette annuelle.

Sidonie Séron (NP Hérault) propose que les adhérent.es puissent avoir le choix de recevoir la gazette sous format papier ou numérique.

Ainsi, la proposition suivante a été soumise au vote : la gazette papier est maintenue à deux envois par an avec l'ajout de la possibilité, pour celles et ceux qui le désirent, de la recevoir par mail. Dans ce cas, l'adhérent.e devra en informer la Fédération ; une solution sera proposée pour que les adhérent.es mettent à jour leurs coordonnées numériques.

Maintien de deux gazettes papier par an avec la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaite, de la recevoir par mail.
19 votes pour, 1 abstention, 1 contre

Site internet et revue :

Hélène Massip (Bureau) demande une clarification des missions de la commission Revue. La commission Revue indique que cela fait plus d'un an qu'il y a besoin de mettre en place des actions. Il est proposé un délai (deux ans ont été donnés en 2022). Hélène propose de venir à la commission Revue pour travailler sur les finances de la revue, mais pas pour aborder les sujets des articles.

Les questions budgétaires posées par la commission Finances concernant le site internet et la revue ont été abordées au cours de deux ateliers spécifiques. Les actions qui en sont ressorties seront soumises aux votes des groupes locaux.

Réflexion autour des frais d'enquêtes fédérales :

Les adhérent.es titulaires de la mention qui n'ont pas de groupe local sont enquêtés chaque année par des enquêteurs.trices fédéraux. Les dépenses liées aux enquêtes fédérales sont estimées à 21 000 € en 2023 pour une enveloppe disponible de 14 250 €. Ainsi la commission Finances interroge-t-elle le CF pour savoir s'il faut mettre en place une augmentation du tarif des enquêtes fédérales pour arrêter le déficit sur ce poste.

En parallèle, un travail est en cours pour inciter les adhérent.es isolé.es à constituer un groupe local.

Observations :

Herbert Roers (NP Rhône Loire Ain) : Ce n'est pas de leur faute si les adhérent.es sont éloignés entre eux et n'ont pas de groupe.

Benoit Rozel (NP Drôme) : Il faut surtout faire en sorte qu'il y ait plus d'adhérent dans ces zones isolées pour pouvoir constituer des groupes locaux. Il faut continuer le travail qui a été initié en 2020.

Jean-Pierre Boulanger (NP Gers) : Je pense qu'il y a aussi besoin de savoir si ce sont des gens qui ont besoin de soutien et/ou qui sont en capacité d'ensemencer leur territoire.

Sandrine Barbut (salariée) : Il y a deux problématiques ; il y a des territoires sur lesquels il n'y a pas suffisamment d'adhérent.es (ou trop éloigné.es), mais aussi des territoires qui ont suffisamment adhérent.es, mais qui n'ont pas de groupes locaux.

Hélène Massip (Bureau) : Les adhérent.es isolé.es coûtent cher. C'est pour cela qu'en 2020 ; un travail a été mené pour identifier pourquoi ces adhérent.es le sont.

Dominique Viau (NP Var) : Dans notre groupe Var, nous avons plusieurs adhérent.es isolé.es car ils.elles ne veulent pas constituer de COMAC. Cela fait plusieurs années que nous essayons de créer une COMAC, mais en vain. Et je suis gênée que des adhérent.es extérieurs viennent faire des enquêtes sur nos fermes. Dans le groupe Var, il n'y a plus personne qui veut s'occuper du groupe. Le groupe va prendre fin.

Karen Pouly (NP Haute-Loire) propose que, s'il y a la possibilité de constituer un groupe local, la Fédération accompagne ces adhérent.es dans la création de leur groupe.

Dominique Beraud (NP Var) : Il y a aussi besoin de rappeler aux adhérent.es en quoi consiste une COMAC.

Le CF propose d'étudier au cas par cas la possibilité de création de groupe ou de COMAC avec un accompagnement pendant un an et, après cette période, si une COMAC n'a pas été créée, de demander une augmentation du tarif des enquêtes à 230 €. La Fédération devra faire des propositions concrètes par territoire et proposer un accompagnement pendant un an.

Il est proposé également de rappeler les règles du SPG lors des enquêtes fédérales et de proposer la formation au SPG.

Augmentation des frais d'enquête, après accompagnement fédéral, pour les adhérents isolés dans les cas où il y a possibilité de créer un groupe local, mais que cela ne se fait pas.

21 votes pour, 0 abstention, 0 contre

b. Observations des participant.es

Glenn Sauzereau (NP Lozère) : Nous avons de plus en plus de petits producteurs et j'observe que plus nous mettons d'argent dans la communication, plus les adhérent.es partent ; alors je propose que nous ne mettions plus d'argent dans la communication pour faire revenir les adhérent.es.

Karen Pouly (NP Haute-Loire) demande si la situation en ce début d'année est représentative du reste de l'année. Isabelle Faure (salariée) indique que nous le saurons aux alentours de mai car c'est surtout en début d'année que les adhérent.es démissionnent et que les nouvelles demandes de mention arrivent.

Geneviève Satger (NP Hérault) : Quelle part prennent les impayés des professionnels, comment la retrouve-t-on dans le budget ? Est-ce que le nouveau fonctionnement pour la relance des impayés porte ses fruits ? Il lui est répondu que grâce au travail des groupes et du secrétariat administratif de la Fédération, les impayés diminuent par rapport aux précédentes années, ce qui est une bonne chose.

Pascal Pavie (NP Aude) : Au niveau des producteurs.trices, on est dans la situation où il y a 3 départs pour 1 installation. Les bureaux de notre groupe sont dans la maison paysanne et l'on observe que, parmi les jeunes qui s'installent, il n'y en a pas 1 sur 4 qui est adhérent.e à NP. J'observe qu'une des raisons principales évoquée est que NP ne donne pas droit à une reconnaissance BIO ; est évoquée aussi l'augmentation de la part de transformateurs au sein de NP. Nous avons le cas d'adhérent.es qui adhèrent à NP personnellement, mais pas pour leur ferme.

Jean-François Guy (NP Isère-Savoie) : Effectivement, il faut plus d'adhérent.es au sein de NP. Concernant l'ostréiculture, j'ai parlé avec le président des Ostréiculteurs traditionnels et ce qui est ressorti est un besoin de visibilité du label NP car le label AB ne correspond pas aux valeurs des ostréiculteurs.

Mathieu Legris (NP Hautes-Pyrénées–Pyrénées-atlantiques) : L'enjeu central est la participation et je propose qu'il y ait plus de fonds dans cette optique. Il faut que les groupes locaux aient plus de budget pour pouvoir mener des actions concrètes. Le reflet de la Fédération est celui des groupes. Cela permettra de recréer du lien à l'échelle locale.

Benoit Rozel (NP Drôme) : Au niveau du groupe Drôme, nous avons plusieurs propositions :

- Mettre la revue en pause quelque temps.
- Suite à l'augmentation des charges de Marjolaine, le groupe Drôme trouve que la sous-traitance est trop élevée.
- L'action sur les recouvrements des frais (gestion des impayés au niveau des groupes locaux) et sur les adhérent.es isolés porte ses fruits. On observe des créations de groupes et le recouvrement des factures est plus rapide.

Karen Pouly (NP Haute-Loire) : Dans notre groupe, nous avons la même vision que la Drôme concernant la revue et Marjolaine. Nous sommes en train de mettre en place des actions à l'échelle locale pour susciter la participation (ex. : camion itinérant). Ce sont dans nos actions locales qu'il faut être le plus créatif et c'est à l'échelle locale que tout se joue.

c. Vote du budget prévisionnel 2023 final

Le budget prévisionnel 2023, prenant ainsi compte des votes précédents est validé.

18 votes pour, 2 abstentions, 1 contre

5. Vote du montant de l'adhésion 2024

Les montants de l'adhésion sont les suivants :

Pour les professionnel.les :

– Tarifs de l'adhésion : 20 € / 30 € / 46 €

Pour les consommateur.trices :

– Adhésions : 10 € / 20 € / 30 € / 46 €

Observations :

Il a été demandé la différence entre une adhésion individuelle et une adhésion couple. Une adhésion couple est possible lorsque le ou la conjoint.e a un statut de conjoint.e collaborateur.trice.

Les tarifs 2024 sont validés avec ajout d'une explication de ce qu'est une adhésion couple.

19 votes pour, 2 abstentions, 0 contre

6. Vote tarifs de la mention 2024 :

Les tarifs de la mention NP sont les suivants :

- Frais administratifs : 65 €
- Frais d'enquête : 180 €
- Frais d'enquête AB : 90 € (car 1 enquête tous les 2 ans)
- Frais d'enquête sans COMAC : 180 €
- Cotisation sur CA : Le calcul de la cotisation sur le CA se fait en fonction des tranches indiquées sur la fiche des frais de mention. En effet, la cotisation sur le CA est calculée grâce à un barème progressif, ce qui signifie que le CA n'est pas facturé de la même manière sur son ensemble, mais qu'il est découpé en différentes tranches, chacune d'elle étant soumise à un pourcentage différent.

Observations :

Benoit Rozel (NP Drôme) rappelle que les groupes autonomes financièrement ont la possibilité de faire leurs factures et de définir les frais. Lorsqu'un groupe n'est pas autonome, il perçoit le reversement des frais d'enquête sans la TVA.

Pascal Pavie (NP Aude) : Dans notre groupe, nous trouvons que la cotisation sur CA n'est pas la solution. Nous avons déjà augmenté nos tarifs et cela semble difficile d'augmenter à nouveau.

Au cours des discussions, les participant.es semblent s'accorder sur l'importance d'augmenter les tarifs administratifs de la mention.

Plusieurs participant.es témoignent également que, dans leurs groupes, les enquêtes ont lieu tous les ans pour les adhérent.es AB, contrairement à ce qui est indiqué dans les frais de la mention NP (tarif de 90 €/an pour les adhérent.es AB et enquête tous les 2 ans).

Thomas Fievez (NP Gers) : Comme les groupes font une enquête tous les ans, alors pourquoi ne pas uniformiser les frais d'enquête à 180 € pour tous avec une enquête tous les ans ?

Benoît Rozel (NP Drôme) : Je rejoins la proposition de Thomas Fievez pour uniformiser les frais d'enquête à 180 € pour tous.

Nora Bartelheimer (salariée) : Pour l'augmentation du tarif AB, il faut regarder l'impact que cela aura sur les titulaires de la mention. Il faudrait évaluer la perte que cela représentera dans le cas où les adhérent.es AB quitteraient NP.

Karen Pouly (NP Haute-Loire) : Si les tarifs augmentent (10 € + frais d'enquêtes AB) cela va être difficile pour les adhérent.es pro.

À l'issue de ces échanges, deux propositions sont clairement ressorties :

- Augmentation de 10 € des frais administratifs :

Cette proposition a été soumise au vote des délégué.es CF.

Augmentation des frais administratifs de 10 € pour 2024 (passage de 65 € à 75 €) :
13 votes pour, 2 abstentions, 5 contre

- Ne plus prendre en compte le critère AB et passer tous les adhérent.es à 180 € de frais d'enquête et une enquête tous les ans :

Observations :

Geneviève Satger (NP Hérault) : Je trouve que cela est désavantageux pour les adhérent.es pro qui ont une double certification car cela augmente leurs frais.

Karen Pouly (NP Haute-Loire) : Le crédit d'impôt AB ne couvre pas les frais et 100 € d'augmentation ne sont pas rien. Cela a un impact direct sur les exploitations.

Gilbert Tallent (NP Gard) : Je rappelle les 40 000 € qui sont dus à la perte d'adhérent.es pour 2023 et je demande si cela vaut le coup d'augmenter les prix au risque de perdre de nouveau des adhérent.es.

Thomas Fievez (NP Gers) : Je demande qu'on redescende la question aux groupes et qu'on recense les pratiques des groupes (enquête tous les 2 ans ou tous les ans pour les adhérent.es AB) et quantifier la perte éventuelle. Il est important de savoir combien il y a d'adhérent.es pro AB dans les COMAC non autonomes, autonomes et sans COMAC.

Anouck Habol (NP Basse-Bretagne) : Serait-il possible d'avoir des scénarios pour 2025 car il est difficile de débattre et se positionner sur ces sujets sans une base ?

Il est demandé à la commission Finances de faire une étude de l'augmentation du tarif pour les adh. AB (quantifier la rentrée d'argent et/ou la perte en cas de départ de tous les adh. AB) à soumettre aux groupes locaux pour la prochaine AA 2024. Il est demandé de recenser les pratiques des groupes locaux concernant les enquêtes des adhérent.es AB.

Présentation des groupes de travail et commissions

Faute de temps et de représentation à l'AA, les commissions et groupes de travail n'ont pas pu faire de présentation de leurs travaux et actualités. Néanmoins, des fiches de synthèse étaient affichées dans les locaux et les participant.es pouvaient en prendre connaissance :

1. Commission Marjolaine :

a. Description :

Composée d'une dizaine de membres, elle assure le suivi du partenariat entre Nature & Progrès et la SPAS (société organisatrice du Salon Marjolaine) en lien avec le groupe Île-de-France. Elle gère l'organisation du cycle de conférence NP, la logistique du stand NP, le suivi de l'animation du comité de sélection, etc.

b. Actualités :

Le 6 mars 2023, les membres de la commission Marjolaine sont allés à la rencontre de la SPAS (société organisatrice de salons). Cela a été l'occasion de faire le bilan de l'édition 2022, bilan qui reste positif malgré une baisse de fréquentation du salon : 45 000 visiteurs pour 429 exposants sur les 9 jours. De ce fait a été étudiée la possibilité de réduire le salon de 9 à 5 jours, à savoir du mercredi 8 au dimanche 12 novembre 2023. La réduction de la durée du salon n'aura pas d'impact sur la rétribution que perçoit chaque année NP et l'association reste maîtresse dans la programmation du cycle de conférence à l'exception d'une journée. De plus, à la demande de NP, les tarifs spéciaux pour les adhérents NP seront reconduits pour l'année 2023.

Pour les prochaines éditions, la commission Marjolaine a la volonté de rendre plus visible NP sur le salon et de continuer à faire de Marjolaine un rendez-vous de la bio. Ainsi, en 2022, elle a travaillé sur un nouveau visuel pour le stand principal de NP. Néanmoins, malgré une mobilisation des bénévoles, celle-ci n'était pas suffisante pour assurer une présence efficace sur les 2 stands de NP. Pour 2023, l'un des objectifs est donc de poursuivre et de structurer la présence des groupes locaux sur le salon pour en refaire un rendez-vous associatif et national de NP.

2. Commission Finances :

a. Description :

Composée de 6 membres, elle épaula la trésorière et réfléchit aux solutions pour rééquilibrer le budget. La commission accompagne les salarié.es du service administratif et comptable en lien avec le cabinet comptable AFE. Elle gère également le suivi des dépenses courantes, l'élaboration du bilan financier, etc. Et réalise également des prospectives relatives à des sources de financement extérieur.

b. Actualités :

En ce 1er trimestre de 2023, la commission Finance s'est focalisée sur la vérification des comptes et l'élaboration du bilan 2022. Une réflexion a également été menée pour rédiger un budget prévisionnel sur 5 ans afin d'avoir une vision plus générale de ce vers quoi tend NP financièrement. Au vu de la complexité de construire un tel budget, il sera seulement proposé un budget prévisionnel annuel pour l'Assemblée des Adhérent.es 2023. Celui-ci prend en compte l'ensemble des demandes faites par les commissions et sera discuté le dimanche matin de l'Assemblée des Adhérent.es.

3. Commission Relations extérieures :

a. Description :

Composée de 4 membres, elle a pour missions de répondre aux diverses sollicitations extérieures et de suivre les adhérent.es qui représentent NP au sein de structures partenaires (ex. : RSP, IFOAM, etc.).

b. Actualités :

La commission Relations extérieures, constituée au cours de l'AG de septembre 2022, s'est concentrée sur la réponse aux sollicitations diverses. Commission récente, les membres qui la composent travaillent activement à définir un mode de fonctionnement et d'organisation qui soit durable. Durant le 1^{er} trimestre 2023, la commission a également répondu à plusieurs sollicitations et

signé les tribunes de MINGA et du mouvement Soulèvement de la Terre et signé la pétition STOP-CETA-Mercosur. Les membres de cette commission se réunissent 2x/mois par téléphone.

Ainsi, ils ont renvoyé plusieurs sollicitations aux groupes locaux concernés.

Ils accompagnent également les différent.es bénévoles qui représentent NP au sein de structures partenaires telles que le Réseau Semences Paysannes, IFOAM, etc.

4. Commission Revue :

a. Description :

Composée de 17 membres, elle accompagne la rédactrice en chef dans ces choix éditoriaux, analyse les besoins pour la rédaction de la revue NP et sa diffusion, contribue à la programmation des dossiers, aide dans le choix des thèmes, etc.

b. Actualités :

En ce début 2023, la commission Revue s'est réunie le 31 janvier 2022 pour définir des pistes de financement de la revue afin de pallier son déficit. Pour cela, elle s'est rapprochée de la commission Finances avec laquelle elle a pu échanger lors de cette réunion téléphonique. La commission a également fait le point sur le fonctionnement de la rédaction de la revue, en prévision du départ à la retraite de Nelly Pégeault en mai 2023. Pour 2023, les numéros de la revue seront rédigés par Pascaline Pavard, prestataire de service ayant déjà réalisé les précédentes revues de l'été et ayant été tuilée par Nelly.

5. Commission Gouvernance :

a. Description :

Composée de 36 membres, elle a pour missions de s'assurer du fonctionnement et de l'évolution réels des entités et qu'elles suivent la vision et les valeurs de Nature & Progrès (climat serein, créativité, horizontalité, coopération, organisation structurée et agissante, réseau fort, subsidiarité, suppléance) ; d'observer, réfléchir, évaluer et de proposer des résolutions aux entités et/ou à l'assemblée des adhérent.es.

b. Actualités :

Le CF de novembre 2022 a accordé un vote de confiance pour valider la poursuite du travail en cours et la mise en place de la commission Gouvernance. Il a été rappelé que, lors des précédents CF, l'avancée de ce travail a été validée au fur et à mesure et qu'il n'est pas achevé. La commission Gouvernance en tant que telle n'a pas le pouvoir de mettre en place des changements sans solliciter la validation préalable du CF.

Pour répondre à la demande du CF concernant le besoin d'éclaircir certains points et de la nécessité d'avoir un support permettant de présenter le projet auprès des adhérent.es. La commission Gouvernance s'est réunie le 17-18 mars, lors d'un séminaire physique dans la Drôme, pour faire le point sur les travaux, la mise en place des nouvelles entités et commencer le travail de suivi du fonctionnement des nouvelles entités. Les membres ont ainsi pu retravailler la présentation de la commission Gouvernance et faire un travail sur la cohérence des mots dans les fiches de présentation. Cette rencontre a aussi été l'occasion d'uniformiser et d'explicitier les types de fonctionnements et de gouvernance dans les commissions et les cercles, de creuser le temps salarial dans les commissions et d'explicitier comment la commission Gouvernance va jouer son nouveau rôle.

6. Groupe de travail Circuit d'attribution de la mention :

a. Description :

Composé de 13 membres, le groupe de travail œuvre pour diminuer le temps de travail salarié sur les tâches d'attribution de la mention et pour donner plus d'autonomie aux groupes dans ce circuit. Pour

cela, il examine le processus actuel d'attribution de la mention et voit si un ou plusieurs circuits alternatifs peuvent être intéressants à expérimenter.

b. Actualités :

Lors du CF novembre 2022, le thème du circuit d'attribution de la mention a fait l'objet d'un atelier, ce qui a permis d'identifier plusieurs pistes à étudier concernant le circuit d'attribution de la mention. C'est à l'issue de cet atelier que le CF a validé le lancement d'un groupe de travail sur ce thème. Ainsi, les membres de ce groupe de travail ont commencé à réfléchir aux pistes suivantes :

- La mise en place d'un logiciel partagé au niveau fédéral (donc avec tous les groupes locaux et les COMAC).
- L'étude des dossiers et fiches de synthèse par le SGM (échantillonnage, étude des dossiers 1 année/2, etc.).
- La possibilité que la relecture des fiches de synthèses soit faite par d'autres COMAC (notamment voisines... après formation par le SGM si nécessaire).
- L'organisation d'interCOMAC entre 2 COMAC afin d'assurer le besoin de neutralité (les 2 COMAC changeant chaque année).
- Permettre différents niveaux d'autonomie dans les groupes (chaque COMAC choisit sa solution).

À noter que le groupe de travail attend les retours des COMAC sur l'expérimentation de la COMAC fédérale de cette année 2023 pour les prendre en compte et peut-être réajuster son travail.

7. Groupe de travail Communication :

a. Description :

Composé de 2 membres, le groupe de travail réfléchit à des pistes pour savoir comment rendre plus visibles les missions et les valeurs de NP aux yeux de tous.

b. Actualités :

Lancé au CF de novembre 2022, le groupe de travail sur la communication au sein de NP travaille depuis début 2023. Il s'est focalisé pour le moment sur la rédaction d'un cahier des charges pour définir les attentes concernant la refonte du site internet de NP.

8. Groupe de travail 60 ans de NP :

a. Description

Composé à l'heure actuelle d'un membre, le groupe de travail devrait réfléchir à une ou plusieurs actions à mettre en place en 2024 pour célébrer les 60 ans de NP.

b. Actualités :

Suite au CF de novembre 2022, ce groupe de travail ne s'est jamais réuni. Néanmoins, des groupes locaux commencent à s'emparer de la question et relancent le groupe de travail sur plusieurs pistes.

- L'Auvergne propose des marches convergentes partant de partout en France pour se rejoindre dans un lieu en Auvergne, permettant la rencontre et la fête.
- La Drôme propose que chaque groupe organise une cérémonie.
- L'Île-de-France propose que cela puisse être célébré à l'occasion du salon Marjolaine.

9. Groupe de travail Assemblée des Adhérent.es 2023 :

a. Description :

Composé de 5 membres, le groupe de travail avait pour mission d'organiser l'Assemblée des Adhérent.es, comme validée lors du CF de novembre 2022, en créant un rassemblement convivial et festif.

b. Actualités :

Ce groupe de travail, constitué à l'issue du CF de novembre 2022, a travaillé sur la définition des sujets à aborder lors de l'Assemblée des Adhérent.es et les méthodes d'animation, au cours de 3 réunions téléphoniques, principalement durant le mois de mars 2023.

Présentation des perspectives pour 2023 – CTI et COMAC

Le CTI met en place des actions en faveur de la recherche et des expérimentations :

Le CTI a un fonctionnement autonome depuis 2021. Début 2023, il identifie la nécessité de renforcer l'appui aux révisions des cahiers des charges et de compléter ses missions via la définition d'une orientation dédiée à la recherche et à l'expérimentation.

En 2023 devront être lancées des recherches sur la migration de l'aluminium dans les pétrins en boulangerie et des analyses sur des traitements contre le varroa en apiculture.

La COMAC Fédérale met en place un nouveau fonctionnement pour 2023 :

Depuis 2021, le Service de Gestion de la Mention compte 3 salarié.es. En 2022, la COMAC fédérale identifie la nécessité de redéfinir les priorités et les orientations pour 2023. Le secrétariat de la COMAC fédérale a ainsi travaillé avec les salarié.es du SGM afin d'identifier des pistes d'améliorations. Le choix de mettre en place une « année aménagée » est validé. Les objectifs sont d'ajuster la charge de travail du SGM au nombre de salarié.es, d'actualiser les différents documents (guides, attestations, supports...) et de se consacrer activement aux missions de formation et d'accompagnement des COMAC locales.

Début 2023, un guide de fonctionnement est transmis à tous les groupes locaux et COMAC et l'ensemble des documents utiles est mis à disposition sur l'intranet de NP.

Présentation d'un appel d'une décision de la COMAC fédérale

Résumé de la situation :

Un adhérent sous mention NP en Île-de-France depuis 2016 refuse de déclarer ses chiffres d'affaires depuis 2018. Le dernier CA déclaré est celui de 2018, pour lequel une facture de 1 353,74 € a été éditée en 2019 et réglée partiellement à ce jour (à hauteur de 150 €). Sa facture annuelle (comprenant l'adhésion, les frais administratifs et les frais d'enquêtes) est réglée sans problème chaque année.

L'adhérent explique que « La cotisation pour les entreprises est basée sur le chiffre d'affaires et non sur le résultat. Résultat qui, sur les sept ans de mon entreprise, est un déficit. Nous avons réinvesti plusieurs fois, mes associés et moi, pour nous maintenir, et sommes en passe de pérenniser ce projet. [...] Pour nous en sortir, notre chiffre d'affaires augmente ainsi que nos investissements. Ce qui nous ferait une cotisation CA d'à peu près de 1 700 € pour 2019 et de 1 900 € pour 2020 et, si nous continuons notre progression, de 2 300 € en 2021. »

Proposition de la commission finances :

La commission Finances a demandé au groupe de prendre contact avec l'adhérent pour essayer d'améliorer cette situation et lui dire que, si cela n'aboutit pas, il faudra envisager une fin de mention. Le groupe a donc contacté la Brasserie, qui reste sur sa position. Le groupe ainsi que l'adhérent souhaitent que la proposition de « retrait de mention » soit soumise à la COMAC fédérale.

Décision de la COMAC fédérale :

Au vu de la situation, le secrétariat COMAC fédéral a évalué qu'une consultation COMAC n'était pas nécessaire pour ce dossier. Suite à la réunion de COMAC fédérale du 28 février 2023 et conformément aux articles 7 et 11 du règlement usage de la mention (RUM), le contrat liant la Brasserie de l'Être et NP a été dénoncé et la COMAC fédérale a alors engagé sa résiliation. De ce fait, l'adhérent ne bénéficie plus de la mention Nature & Progrès à compter du 28/02/2023. Il est demandé à l'adhérent de faire parvenir, avant le 30 mars 2023, un état de ses stocks de produits déjà étiquetés afin d'établir une attestation d'écoulement de stock.

À la réception du courrier de la COMAC fédérale attestant du retrait de mention, l'adhérent a ainsi fait appel auprès du CF le 2 mars 2023. Cet appel est traité lors de l'Assemblée des Adhérent.es 2023.

Traitement de l'Appel lors de l'Assemblée des Adhérent.es 2023 :

L'adhérent a été convié pour représenter son dossier auprès du CF, néanmoins personne n'est venu pour représenter la Brasserie de l'Être lors de cette AA.

Lors du temps dédié pour discuter de cet appel, plusieurs participant.es ont évoqué le fait de ne pas avoir eu le temps d'approfondir le sujet et de prendre connaissance des documents transmis en amont.

Il a ainsi été proposé de reporter la discussion au lendemain ou de faire une consultation auprès des groupes. Suite à un vote de tendance générale (14 pour prendre la décision lors de l'AA et 10 pour une consultation), il est proposé que chacun.e prenne connaissance des éléments et que cela soit discuté puis voté le dimanche après-midi à 14 h.

Observations :

Herbert Roers (NP Rhône-Loire-Ain) : L'adhérent s'est engagé en connaissant le cadre et je m'interroge sur les raisons de son engagement si celui-ci ne respecte pas le cadre. L'adhérent indique être militant, mais pour quels motifs ? Traine une affaire depuis 2019 ? L'adhérent a fait des choix dans ses investissements et aujourd'hui NP en paye les conséquences.

Aujourd'hui, la part des cotisations sur chiffre d'affaires représente 70 000 € pour NP, et nous avons des difficultés financières. Si l'on change les règles, il faut que NP fasse un autre jeu comptable car les finances prennent aussi leur base sur ces CA. Quand on est militant, on soutient aussi le réseau. Il va falloir que nos producteurs nous payent différemment (exemple : payer une adhésion plus conséquente).

Dominique Viau (NP Var) : Le débat n'est pas sur les choix de gestion d'entreprise de la personne. Cela serait théoriquement plus juste de prendre un pourcentage supérieur sur le résultat. Ce qui est évident, c'est que le CA ne mesure pas la viabilité de l'entreprise. Il faut réfléchir à récupérer de l'argent de manière juste vis-à-vis des adhérent.es.

Marie Soubias (NP Tarn) : Ce débat, cela fait longtemps qu'il est mené. L'objet de cet appel est de savoir si le CF est d'accord avec la décision de la COMAC fédérale ou non.

Christine Dardalhon (NP Gard) : Si l'on se prive de sa cotisation sur CA, on se prive de son adhésion. Nora Bartelheimer (salariée) indique que cela ne représente qu'une faible somme car l'adhésion est reversée au groupe local.

Jean-François Guy (NP Isère-Savoie) : C'est une question de confiance, je suis étonné que cet adhérent ne soit pas transparent avec NP.

Mathieu Legris (NP Hautes-Pyrénées–Pyrénées-atlantiques) : Je suis d'accord, les règles sont fixées et chacun joue ce jeu en s'engageant. Pour celles et ceux qui trouvent que les règles ne conviennent pas, il faudrait qu'ils viennent discuter de cela.

Herbert Roers (NP Rhône-Loire-Ain) : Dans nos discussions, il y a deux sujets ; l'avis sur ce cas précis et un débat de fond sur la cotisation sur CA. Le sujet exposé ici n'est pas le débat sur le CA, mais bien le cas particulier de l'adhérent.

Benoit Rozel (NP Drôme) : Au niveau du groupe Drôme, nous avons pu en discuter et le groupe soutient l'avis de la COMAC fédérale selon 3 arguments :

- NP n'est pas responsable des choix économiques de l'adhérent.
- Il n'y a pas eu de changement de règles depuis l'adhésion de cet adhérent.
- En réponse à l'argument de l'adhérent « je participe à l'instance », le groupe local indique que ce n'est pas parce que l'on participe que l'on peut passer outre les règles.

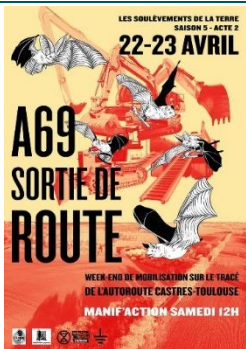
Sandrine Barbut (salariée) : Est-ce que la décision de ce jour peut servir de jurisprudence pour d'autres cas similaires ? Il lui est répondu que non car chaque cas est différent.

Marie Soubias (NP Tarn) : Je trouve intéressant que cet appel pose question, cela met en avant les difficultés de prise de décision.

Les membres du CF se sont prononcés en faveur de la décision de la COMAC fédérale.

17 votes pour, 2 abstentions, 1 contre

Soutien à la campagne « A69 sortie de route » – cf. Annexe 1



Au même moment que l'AA, une manifestation était organisée avec les Soulèvements de la Terre contre l'autoroute A69. Plusieurs adhérent.es NP soutiennent cette manifestation et la commission Relations extérieures a signé la tribune relative à ce mouvement.

Herbert Roers, Pascal Pavie et Jean-Marc Convers ont proposé que NP rédige un communiqué de presse en soutien à l'évènement.

Un groupe de participant.es a alors rédigé une motion qui a ensuite été soumise à la lecture collective. Suite à un temps d'échange et de correction, le texte a été soumis aux votes.

Le document est approuvé puis envoyé au mouvement du soulèvement de la terre.

18 votes pour, 3 abstentions, 0 contre

Ateliers – débats

L'après-midi s'est articulée autour d'ateliers portant sur plusieurs thèmes.

L'objectif était de réfléchir aux questions et de définir des pistes d'action et d'orientation à soumettre au vote des groupes locaux, le cas échéant :

- Participation au sein de NP : Identifier les leviers et freins à l'implication des bénévoles dans les instances de NP.
- Recherche de financements : Travailler sur différents documents et initier la réflexion autour de nouvelles sources de financements pour Nature & Progrès.
- Projet politique de NP : Réfléchir à l'intérêt de réviser le projet politique porté par Nature & Progrès.

- Revue NP : Travailler sur des pistes d'actions concrètes à mettre en place pour réduire progressivement de déficit de la revue.
- Site internet NP : Identifier les raisons d'être d'un site internet pour NP et imaginer un outil qui corresponde aux besoins.
- Système Participatif de Garantie (SPG) : Réfléchir à l'intérêt de s'investir dans la reconnaissance du SPG de Nature & Progrès et identifier les raisons.

L'après-midi s'est découpée en deux temps de 1 h 30 permettant aux participant.es de participer à 2 ateliers.

1. Participation au sein de NP : Quels sont les leviers et freins à l'implication dans les instances de NP ?

La problématique du déficit de participation au sein des instances fédérales est récurrente. Les participant.es de cet atelier ont pu se baser sur un travail effectué avec la SCOP Engrenage en 2014, portant sur la participation, disponible à la Fédération. Les participant.es ont listé les freins et leviers suivants

	Freins	Leviers
Pour les adhérent.es	Nombre et taille du groupe Déséquilibre entre les temps d'enquête et la vie associative Peu de disponibilité Garde d'enfant Double activité Engagement exigeant Manque d'adhésion et/ou de visibilité du projet politique de NP Manque de compréhension du fonctionnement Coût (déplacements, etc.) Problèmes liés au numérique (outils peu accessibles, choix personnel, etc.) Évolution/changement des pratiques (créant un découragement) Changement du mandat/contrat entre les groupes et la fédération	Communiquer sur les valeurs et le modèle sociétal de NP Utilisation des outils numériques Convivialité et festivité Accueil et accompagnement Vie associative forte Reconnaissance et visibilité du label Remboursement des frais de déplacement Intégrer des réseaux locaux autres que NP (ex. : groupement d'achat) Ouverture des COMAC Répondre aux « envies » des adhérent.es Célébrer les 60 ans de NP
Pour les groupes locaux	Distance géographique Manque d'adhérent.es conso. ou d'implication dans les groupes	Résumés des informations importantes Réunions téléphoniques ou par

Turn-over des équipes	visioconférence
Manque de transmission des informations	Échanges et voyage entre les groupes (foires, salons, fêtes, etc.)
Manque d'organisation	Prise en charge des frais plus équitable
Manque d'accès aux informations et contacts	Décentraliser les compétences
Informatisation des données	Accompagnement, formation et apprentissage
Trop d'infos en numérique et de mails	Équilibrer les réunions en physique
Niveau fédéral abstrait	Savoir-faire et savoir-être
Méconnaissance du fonctionnement	Éducation populaire et intelligence collective
Temps	Organisation de l'AG par un ou des groupes locaux
Injonction d'engagement	
Manque d'efficacité dans les réunions	Autonomisation des groupes

Trois principales actions sont proposées par les participants :

1. Formations continues pour l'animation et la coordination des groupes et de la Fédération :

- Formations sur le fonctionnement interne
- Formations aux outils et supports numériques
- Formations au SPG
- Formations des secrétaires de COMAC

2. Création et organisation d'évènements collectifs :

- Ouvrir ces évènements à tous les publics (familles, contributeurs, voisins...)

3. Réécrire le contrat d'engagement

- Proposition de le faire au sein d'un groupe de travail spécifique
- Identifier les engagements liés aux deux échelons (fédéral et local) et le lien entre les deux.

Des propositions d'actions concrètes feront l'objet d'une orientation de travail pour 2023

**2. Recherches de financements : Quelles nouvelles sources de financement pour NP ?
Quels genres ?**

La commission Finances souhaite aborder la question des sources de financement.

Les participant.es de ce groupe de travail se sont basés sur un texte émanant de l'AG 2021 ainsi que sur des pistes de la commission Finances.

Ont été proposées : la possibilité de renforcer les publicités régionales dans la revue, de renforcer la présence de stands NP sur des évènements, de réfléchir à une coédition de livres avec d'autres

associations, d'effectuer des formations grand public ou professionnelles réalisées par des bénévoles et de mettre en place des projets communs avec d'autres associations.

4 actions sont choisies :

1. Renforcer les dons et soutiens à la revue :

- Faire un appel aux dons dans la revue
- Faire un courrier spécifique aux abonné.es

2. Réfléchir à la possibilité d'être reconnu d'intérêt général :

- Suivre la demande du Tarn portant sur la reconnaissance d'intérêt général de NP
- Étendre cette réflexion à l'ensemble des groupes locaux

3. Développer les formations faites par les adhérent.es

- Recenser les potentiel.les adhérent.es formateurs.trices
- Faire le suivi et l'organisation des formations (bénévole ou salariée)
- Communiquer (revue, groupe, réseaux)

4. Rechercher des financements auprès de fondations :

- Questionner les groupes à ce sujet et si réponse favorable, répartir la recherche entre les adhérent.es

Ces propositions feront l'objet d'une orientation de travail pour 2023

**3. Atelier projet politique NP : Pourquoi se lancer dans l'écriture d'un projet politique ?
Vers quoi NP s'orientent-elle ? Quels processus et contenu ?**

L'atelier de l'AG a démontré un réel intérêt des participants à se questionner et à poursuivre ce travail. Voici donc quelques constats partagés issus de l'atelier :

a. Quel est actuellement le projet politique de NP, où se trouve-t-il ?

Le projet est écrit dans la charte, il décrit une alternative pour la société et propose un engagement individuel de chacun, différent selon que l'on soit demandeur ou non de la mention, mais aussi un engagement collectif à travers les groupes NP et le SPG.

b. À quoi servirait la réécriture de ce projet ?

- Donner envie aux adhérents de participer, en expérimentant la richesse de ce projet et sa capacité au-delà de l'alternative proposée, de vivre son aspect transformateur. Il doit être à la mesure de nos moyens, mais également inspirant et éclairant, il doit donner un élan vital pour faire ensemble.
- Mettre à jour des contradictions entre nos ambitions et nos moyens, par exemple entre l'idéal de solidarité qui permet à tous l'accès à une alimentation de qualité et la réalité économique des producteurs et des consommateurs.
- S'interroger sur les mots que nous employons et le sens que nous leur donnons (consommateur, éducation populaire...).

Un projet politique n'est pas une agrégation d'actions vertueuses ou d'engagements individuels, il définit le cadre et la direction d'actions et de positions collectives.

Ce travail devrait se traduire en stratégie politique pour définir où NP souhaite se placer dans les années à venir (quelles luttes, quels partenaires, quels objectifs, quels débats NP doit porter...).

Cette stratégie nous servira pour la ligne éditoriale de la revue, pour les choix de Marjolaine, pour le site internet... et pour les 60 ans de NP.

c. Comment aborder ce chantier ?

1. Écrire l'histoire de la bio et des contributions de NP dans cette histoire

Cette histoire n'est à l'heure actuelle que partiellement retranscrite au sein de NP, elle n'est connue souvent que des « historiques » de l'association. Si nous ne l'écrivons pas, nous laissons à d'autres le soin de le faire avec leur grille de lecture.

2. Construire une analyse commune de la situation de la bio, de la situation de NP dans ce paysage, de la situation interne de NP

- La situation de la bio :

La production alimentaire se place dans un marché international verrouillé par des traités de libre-échange qui mettent en concurrence les producteurs sur la base des coûts de production. Pour baisser les coûts, la majorité des producteurs sont dans un système intensif et spécialisé. La plus-value est captée en amont par un système intégré de fourniture d'intrants et de pesticides et, en aval, de prix établis par la grande distribution et les industries de transformation.

La Bio n'échappe pas à cette concurrence et à cette intensification au prix d'une baisse des exigences, de critères strictement techniques et de filières qui favorisent la grande distribution. C'est donc une reproduction du modèle conventionnel.

L'augmentation de l'énergie, des matières premières, la baisse de pouvoir d'achat des ménages fait se rétracter le volume des ventes en agriculture biologique (depuis 2018). La niche économique est saturée, les prix sont tirés vers le bas pour les producteurs, les coûts augmentent.

Pour se distinguer, les producteurs se rassemblent et créent des labels qui affichent une plus-value à leur production et orientent les choix des consommateurs.

Selon le baromètre de la consommation et de la perception des produits biologiques en France (Agence Bio, 2021), c'est l'attrait pour des produits locaux non bio, équitables et moins chers, qui explique pour une bonne partie pourquoi les consommateurs quotidiens de bio n'en consomment pas plus.

- La proposition de NP dans la bio :

Nature & Progrès propose une alternative qui demande de payer plus cher, de produire en ayant plus de contraintes, de s'engager (temps important), mais qui n'offre pas les mêmes débouchés de vente, les mêmes aides, la même visibilité (interdiction du mot bio, écologique...).

Cette alternative parmi d'autres doit convaincre et amener progressivement les consommateurs vers un choix d'achat qui étend la niche, c'est une stratégie et une croyance issue de la période des trente glorieuses. Or, s'il est démontré techniquement que l'on peut faire mieux que l'agro-industrie, on ne peut pas le faire au même prix. Leur prix plus élevé fait que ses produits sont réservés à des consommateurs plus engagés, plus riches. Le critère économique est prépondérant.

3. Lister des questions et tenter d'y répondre collectivement

- Comment nous situons-nous par rapport à l'agroécologie ?
- Comment définissons-nous l'agriculture paysanne ?
- Qu'est-ce qui manquerait si NP n'existait plus ?
- Sur quoi se fonde l'engagement des adhérents pro et non pro ?
- Sur quoi se fonde le choix des consommateurs qui se tournent vers NP ?
- Le critère d'engagement est-il basé sur la confiance et/ou la proximité avec les producteurs ?
- Comment ce projet peut-il s'adresser aux extérieurs, aux adhérents, aux groupes, à la fédération ?
- Comment définissons-nous la liberté et les liens entre nous ?
- Comment aborder la contradiction de le mettre en œuvre dans une société capitaliste ?
- Quels types d'échanges économiques souhaitons-nous, pouvons-nous mettre en œuvre ?
- Comment tenir compte des réalités économiques des producteurs ?
- Comment ce projet peut-il permettre de vivre de son travail dignement ?
- Comment NP, en gérant une marque commerciale, peut-il s'opposer à un système commercial capitaliste ?
- Quelle position sur les communs ? Quels communs gérons-nous ?
- Comment être présents dans les débats sur la PAC, l'installation agricole, l'économie de marché libérale ? Faut-il être présent ?
- Dans quel rapport de force voulons-nous nous inscrire ?
- Comment parler du rapport au vivant (spiritualité, éducation, etc.) ?
- Comment définissons-nous l'éducation populaire que nous voulons expérimenter ?
- Quelle place a le système participatif de garantie dans le projet politique ?

L'intérêt de revisiter le projet politique de NP est confirmé. Cela fera l'objet d'un chantier de rédaction.

4. Revue NP : Quels changements dans le modèle économique de la revue pour réduire progressivement le déficit ?

La revue est déficitaire depuis quelques années.

Les adhérent.es ont pu se baser sur différents éléments de la revue ainsi que sur le compte-rendu de la réunion des commissions Revue et Finances du 31 janvier 2023.

3 pistes d'action retenues

- 1. Passer de 5 à 4 numéros pour un abonnement à 28 € et un prix unitaire de la revue à 7,50 €.** Cette augmentation de tarif liée à la réduction du nombre de numéros dans l'année permettrait de faire une économie théorique de 13 000 € par an.
- 2. Que les groupes locaux encouragent la diffusion de la revue en :**
 - Payant leur revue qui est actuellement gratuite. En effet, les groupes locaux disposent d'un abonnement annuel gratuit qui est reconduit automatiquement chaque année. Le paiement de l'abonnement automatique de chaque groupe représentera un gain de 1 036 € par an.

- Envoyant un courrier spécifique à tou.tes les adhérent.es titulaires de la mention pour qu'ils et elles s'abonnent.
 - Proposant un abonnement « diffusion militant », c'est-à-dire qu'une personne peut s'abonner pour 5 exemplaires et bénéficier d'une remise de 20% par numéro pour ensuite les revendre ou les diffuser.
- 3. Renforcer les abonnements « cadeaux » :** par la mise en place de diverses actions telles qu'un encart dans la revue, la promotion de cet abonnement sur les évènements, etc.

Les propositions ci-dessus seront soumises aux votes des groupes locaux.

5. Site internet NP : Quelles sont les raisons d'être d'un site internet pour NP ?

Depuis 2021, NP rencontre des soucis de mise à jour de son site internet. Sujet qui revient régulièrement dans les discussions et échanges fédéraux. La question du site internet NP a été abordée au cours du CF du 19-20 novembre 2022, à l'issue duquel un groupe de travail sur la communication a été créé. Ce groupe de travail a proposé un cahier des charges pour un nouveau site internet.

Plusieurs pages à mettre en avant sur le site internet ont été définies collectivement :

1. Une page d'accueil pour les actualités et le lien vers les autres pages
2. Une page dédiée à la description de l'association avec mise en avant de l'histoire de NP, ses valeurs, ses activités, son projet politique, du fonctionnement de l'association, des liens et partenaires, etc.
3. Une page spécifique à la revue avec le dernier numéro, les anciens numéros, les tarifs et abonnements ainsi que la possibilité de s'abonner et de payer en ligne.
4. Une page des groupes locaux avec une carte interactive, un espace dédié à chaque groupe avec ses contacts et ses actualités que le groupe local peut mettre à jour.
5. Une page pour la mention NP permettant de mettre en avant le SPG, les cahiers des charges et le fonctionnement.
6. Une page dédiée aux adhérent.es titulaires de la mention, avec une carte interactive et un annuaire, afin qu'ils et elles puissent mettre à jour leurs coordonnées et produits/productions.
7. Une page pour les particulier.es permettant de comprendre pourquoi et comment adhérer ainsi que d'avoir accès à des témoignages d'adhérent.es.

Une interrogation a été soulevée sur la possibilité d'en faire un site marchand pour la vente de la revue et l'abonnement en ligne, la possibilité pour les adhérent.es titulaires de la mention de mettre en avant leur boutique en ligne, et la possibilité pour les adhérent.es ou groupes de mettre des liens vers des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

La possibilité d'avoir une partie marchande sur le site internet de NP sera soumise aux votes des groupes locaux.

6. Système Participatif de Garantie : Faut-il s'investir pour la reconnaissance du SPG NP ? Pourquoi ?

Depuis 2018, NP participe activement à des projets de recherche basés sur les Systèmes Participatifs de Garantie (projets REPAIR et COMPAIRS). De plus, lors de l'AG 2022, le groupe Aude souhaitait connaître l'avancement de la réflexion sur la reconnaissance du SPG.

Les bénévoles ayant participé à cet atelier ont confirmé l'intérêt de s'investir dans la reconnaissance du SPG et les cahiers des charges (CDC) de NP et ont orienté leur réflexion autour des questions suivantes :

- La reconnaissance du SPG, par qui ?

Par les structures qui fonctionnent via un SPG (partenaires du projet COMPAIRS et autres)

Par les syndicats, les collectivités locales

Par la société civile, les associations de consommateurs

Par les scientifiques

Par les commerçants et transformateurs

- Pourquoi faire reconnaître le SPG ?

Pour bénéficier des aides agricoles et du crédit d'impôt

Pour avoir de nouveaux débouchés (accès à tous les marchés, cuisines centrales et collectives, transformateurs bio, etc.)

Pour renforcer la visibilité

Pour pouvoir utiliser le mot « bio »

Pour bénéficier d'une reconnaissance officielle et légitime

- Quels sont les contraintes et risques de la reconnaissance du SPG de NP ?

Uniformisation

Bureaucratie

État dérogatoire (cf. travaux de Claire Dorville, disponibles à la Fédération)

Système marchand

- Comment faire reconnaître le SPG de NP ?

En proposant une validation mutuelle du SPG et ceux des partenaires du projet COMPAIRS

En créant un dossier de présentation (pédagogique)

En mettant en avant les avantages du SPG comparé à la certification par tiers

En diffusant les films NP sur le SPG lors de soirée et débats

En tenant des stands sur les foires et marchés et dans des boutiques

En développant l'information sur les produits NP et les CDC

Suite à ce travail, l'Assemblée des Adhérent.es propose de relancer la commission SPG, actuellement en dormance, dans l'objectif de travailler à la reconnaissance du SPG et des cahiers des charges NP.

Élection des deux postes à pourvoir au Bureau

Le Bureau fédéral se compose de cinq à sept co-président.es élu.es au cours de l'Assemblée générale.

Les membres du Bureau fédéral sont élus pour quatre ans. Le Bureau est renouvelable par moitié tous les deux ans et ses membres sont rééligibles pour un demi-mandat, après un délai de deux ans minimum.

Une même personne ne peut occuper le poste de coprésident.e pendant plus de six années consécutives et ne peut être rééligible à ce poste qu'après un délai de deux ans minimum.

Le bureau se compose actuellement de :

- Hélène Massip (NP Quercy-Gascogne), élue jusqu'à début 2025 ;
- Frédéric Renier (NP Lozère), élu jusqu'à début 2026 ;
- Raymond Gaschet (NP Basse-Bretagne), élu jusqu'à début 2026 ;
- Benoît Bazin (NP Haute-Bretagne), élu jusqu'à début 2026 ;
- Mathilde Filée (NP Aveyron), élue jusqu'à début 2026.

Mathieu Legris, adhérent du groupe Hautes-Pyrénées–Pyrénées-atlantiques, s'est porté candidat au sein du Bureau fédéral.

Mathieu Legris est élu au Bureau fédéral jusqu'à début 2027.

19 votes pour, 1 abstention, 0 contre

Prochains lieux de rencontres fédérales

Afin de pouvoir mieux organiser les réunions physiques (CF, AA et réunion des commissions), il a été demandé aux groupes locaux qui souhaitaient accueillir un de ces évènements de se manifester lors de l'AA de l'année en cours. L'idée est que la Fédération puisse les accompagner le plus tôt possible dans la logistique et pour avoir une meilleure vision sur l'année.

- Le groupe NP Bourgogne souhaite accueillir l'AG 2024 à Anost.
- Le groupe NP Basse-Bretagne est candidat pour réunion physique en automne.
- Le groupe NP Lorraine, qui devait accueillir une réunion de la commission Gouvernance en novembre, est favorable pour recevoir la réunion générale des commissions, précédemment validée, à l'occasion.
- Le groupe NP Hérault est aussi volontaire pour accueillir une réunion en 2024.

Tour des groupes locaux et des participant.es

NP Drôme :

Le groupe déplore que, pour la deuxième fois, il faille verser des sous pour soutenir Secrets toxiques avant le vote du budget. Secrets toxiques ne va pas, selon nous, dans le sens du collectif, mais cherche plutôt à financer des frais d'avocat.

Le groupe a mis en place une caisse de solidarité pour aider les adhérent.es en difficulté (suite à la grêle), elle sert aussi à faire des prêts et à financer les frais d'enquête des adhérent.es (qui souhaitent partir de NP pour des raisons financières).

Nous avons aussi mis en place une bibliothèque délocalisée pour pouvoir s'échanger les livres, mais nous avons des difficultés à faire vivre cette action. Il faudrait plus d'animation et de rigueur.

NP Gard :

Odile Osorio, secrétaire COMAC, a souhaité témoigner : « Responsable depuis l'an dernier du groupe Gard. Je constate avec inquiétude le projet d'autonomisation des COMAC. Cette charge ne peut être

assumée par les bénévoles, nous n'avons pas la disponibilité pour gérer le tableau de suivi. Je regretterais le courrier d'accompagnement de l'attestation de conformité. »

Sophie Viala indique que, dans le Gard, il y avait 2 délégué.es COMAC et qu'aujourd'hui, Odile se retrouve seule. Dans le groupe, il y a une incompréhension de la fédération et de son fonctionnement.

Pour 2023, le groupe local a fait le choix de relancer son évènement, Terrabio, qui se déroulera à l'automne.

NP Haute-Loire :

Nous avons mis en place un groupe de soutien aux adhérent.es du groupe ainsi qu'un groupement d'achat.

Le groupe Haute-Loire organise aussi le festival Les Mauvaises Herbes, durant lequel il y a plus d'adhérent.es consommateur.trices impliqué.es que de professionnel.les. Tandis que, lors des COMAC, ce sont surtout les adhérent.es pro. qui sont impliqué.e et moins les conso. Ce festival est sur 2 jours et touche un public plus familial, il y a des ateliers, des conférences spécifiques et larges. Il y a un concert et un marché bio. On a un problème de visibilité, car il y a un autre évènement qui porte un nom similaire (Les Mauvaises Graines).

NP Bourgogne :

Le groupe organisait, ce week-end, la foire bio Tournesol. Cette foire a été créée par NP et a ensuite été reprise par la ville de Quetiny. Et dorénavant, le groupe a décidé de lancer une nouvelle foire intitulée Tournesol en souvenir de cette foire. Les adhérent.es présent.es sont ravies et tous les adhérent.es inscrits (40) sont présent.es.

NP Isère :

Nous sommes un groupe avec 3 COMAC. Dans notre groupe, nous avons besoin de formation et nous avons de grandes inquiétudes vis-à-vis de l'autonomisation des COMAC. Plusieurs adhérent.es ont des difficultés par rapport aux outils informatiques (accès, compétences, etc.).

NP Tarn :

Nous organisons Biocybèle, à Graulhet, qui se tiendra lors du week-end de la Pentecôte, fin mai. Nous sommes contents lorsqu'il y a des membres d'autres groupes locaux qui viennent.

Les bureaux de notre association sont dans une MFR, avec laquelle on a une convention. Nous sommes censés réécrire une convention de partenariat avec eux et nous avons du mal à faire ressortir ce que nous attendons d'eux. Nous demandons de l'aide si vous en avez les compétences.

NP Ariège :

Nous avons des difficultés pour gérer les dossiers des adhérent.es. Suite à une proposition d'un adhérent, maintenant les adhérents gèrent eux-mêmes leurs dossiers. La seule chose que je fais encore est de transmettre la fiche de synthèse aux adhérent.es pour leur enquête.

NP Lozère :

Nous comptons 45 adhérent.es pro et 65 consos. Nous avons un groupement d'achat qui permet d'attirer des adhérent.es. Pour la COMAC, nous avons la chance d'avoir des producteurs qui ont, pour la plupart, bien conscience du SPG. Malgré cela, nous avons toujours des soucis pour trouver des gens qui s'impliquent. Nous avons dû revoir notre organisation. Maintenant, la secrétaire de COMAC est coordinatrice de COMAC et chaque COMAC a un animateur tournant. Un temps de formation est fait lors des COMAC. Le nouveau fonctionnement fédéral n'a pas eu beaucoup d'impact car nous étions déjà assez autonomes et maintenant, nous devons juste remplir un tableau récapitulatif de suivi.

Nous avons deux instances : la COMAC pour la gestion des COMAC et le CA pour la vie du groupe. Pour le côté matériel et les archives, nous utilisons un smartphone qui nous permet de scanner nos documents et de les archiver rapidement. On a aussi une caisse de solidarité depuis des années. Depuis deux ans, nous avons plus de demandes de remboursement de frais de déplacement et plus de demandes d'aide via la caisse de solidarité. Le groupe a aussi organisé l'INTERCOMAC Occitanie, début 2023.

NP Hautes-Pyrénées–Pyrénées-atlantiques :

Le groupe organise un évènement non marchand dans un quartier sensible de Tarbes avec le GAB. L'objectif est d'avoir un échange avec les habitants du quartier et d'amener la paysannerie dans les quartiers.

NP Aveyron :

Nous n'avons pas encore commencé les travaux d'autonomisation. Sur nos 60 adhérent.es, nous en avons 2/3 qui sont des pros. Au niveau de nos activités, on se rapproche beaucoup de partenaires et de ce qui se passe dans la société civile (faucheurs volontaires, semaine pesticide, interventions dans une école et un quartier, producteurs qui ne sont pas bio, mais qui s'en rapprochent).

NP Aude :

Nous avons une centaine d'adhérent.es et 4 salarié.es. Nous organisons 2 foires bio (Couiza et la Fête de l'arbre). Nous sommes dans une maison paysanne qui comporte plusieurs structures, via un statut de SCIC. Nous nous sommes lancés dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) et l'on a engagé des travaux intéressants autour de ce projet. La gestion d'un PAT est une grosse charge de travail. Nous avons été surchargés par la question du crédit d'impôt et, si NP avait eu un pôle juridique, cela aurait pu aider.

NP Ardèche :

Notre groupe fonctionne de mieux en mieux. Nous déplorons un manque de consommateur.trices. C'est un territoire sur lequel nous avons beaucoup de touristes alors nous avons fait un dépliant pour toucher ce public. Nous avons des adhérents mobilisés qui relayent les infos de la Fédération dans le groupe. Le groupe local fait partie du réseau IMPACT, dans lequel NP Ardèche s'inscrit pour faire des visites de fermes. Nous avons un pôle d'animation au salon Primevère et c'est aussi l'occasion de nous mettre en lien avec le groupe Rhône-Loire-Ain. Il y a un adhérent qui a fait un film en 2019 sur le SPG, qui est un super support de débat pour les projections.

NP Quercy :

Le groupe Quercy a laissé s'envoler le Lot-et-Garonne cette année. La vie associative va bien, on s'implique dans 2 foires. Il n'y a pas eu de volontaires pour le CF, mais les postes au CTI et à la COMAC sont pourvus. Nous avons aussi une caisse de solidarité et nous sommes devenus autonomes cette année. Il y a un tuilage qui se fait à l'échelle locale. Un adhérent suit les travaux du groupe de travail sur le circuit d'attribution de la mention. Les activités agricoles, dans notre groupe, sont extrêmement fragilisées ces dernières années.

NP Franche-Comté :

Nous sommes un petit groupe sur une grande distance (30 adh conso et 20 pro) et donc nous avons des difficultés pour l'implication, surtout pour la vie associative. Il y a une volonté du groupe pour fédérer les adhérent.es et faire du lien.

NP Mayenne-Sarthe-Orne :

C'est à peu près la même chose dans notre groupe. Nous sommes un groupe très éclaté sur 3 départements et en ce moment, nous changeons de président. Nous avons l'impression que nous sommes autonomes car assez éloignés de la Fédération. Nous aurons un stand à Mayenne en fête. J'ai constaté qu'il y a plusieurs groupes qui ont des caisses de solidarité et je voudrais savoir comment cela se passe.

Les groupes qui ont une caisse de solidarité sont l'Hérault, la Lozère, l'Aveyron, la Drôme, la Basse-Bretagne et autres... Les sources de ces caisses peuvent provenir des frais de participation à la COMAC, d'adhésions volontaires, de dons, etc.



13 Boulevard Louis Blanc

30100 ALES

Communiqué de presse

Le 22 04 2023 à Vézénobres

Nature & Progrès soutient la lutte contre l'autoroute A69

Nous, membres de la fédération Nature & Progrès, réunis ce week-end en Assemblée générale à Vézénobres (Gard), ne pouvant nous rendre à la manif'Action des 22-23 avril, affirmons notre solidarité et notre soutien aux mouvements exigeant l'abandon de cet aberrant projet d'autoroute A69 Castres-Toulouse.

Fin du tout voiture

Tandis que la Loi zéro artificialisation nette a été votée en août 2021 en France, que le Pays de Galles a interdit en 2021 la construction de nouvelles routes pour des raisons Climatiques, que les Pays Bas ont décidé mi-mars le gel de toute nouvelle construction de route, ce projet du siècle précédent, du tout pétrole, du tout voiture, fait fi des problèmes du dérèglement climatique.

Ce projet d'autoroute menace 400 hectares de terres nourricières, zones humides et forêts alors qu'une route nationale, non surchargée, existe sur le même tracé, souvent à 2 fois 2 voies.

- Nous dénonçons la destruction organisée par l'Etat .
- Nous dénonçons l'état qui se discrédite par ces choix de priorités
- Nous dénonçons la violence policière à outrance

Sachant que l'Etat a déjà été condamné deux fois pour inaction climatique par les tribunaux français, que la pollution de l'air liée à nos voitures et aux camions est responsable de 60 à 100 000 morts par an. Sans compter la pollution de l'eau, de la terre et du vivant. il est vital que nos dirigeants retrouvent le sens du bien commun et ...de la raison !!!